

LA SITUATION DES FEMMES RURALES EN CÔTE D'IVOIRE : POUR UNE AUTONOMISATION PAR LA COMMUNICATION

Lou Gobou Bien-Aimée GOHI

Institut National Supérieur des Arts

et de l'Action Culturelle (INSAAC) (Abidjan Côte d'Ivoire)

aimeegohi@yahoo.fr

Résumé

Plusieurs études montrent la place des femmes dans le monde rural en Afrique, avec d'utiles informations sur les inégalités liées au genre dans l'accès aux ressources productives et le contrôle sur les ressources et les opportunités d'autonomisation qui leur sont offertes. En Côte d'Ivoire, les femmes occupent une place centrale dans l'agriculture de subsistance. Elles sont au cœur de l'économie domestique et du bien-être des communautés rurales et jouent un rôle social essentiel en leur sein. Pourtant, elles disposent de moins de droits, elles ont un accès plus limité aux informations et aux services ruraux et elles sont moins mobiles en raison des charges de famille. Notre objectif à travers cette étude est de décrire ce phénomène du genre en Côte d'Ivoire en y apportant des solutions par la recommandation des stratégies de communication fiables. Notre approche méthodologique repose sur l'analyse qualitative et quantitative. Les résultats issus de cette étude montrent que les femmes vivant en milieu rural en Côte d'Ivoire sont plus vulnérables que les hommes face à des situations critiques associées à une crise ou au changement climatique et qu'elles sont affectées de façon disproportionnée par la pauvreté. Les changements interviennent que lorsque celles-ci occupent un rôle croissant dans des activités génératrices de revenus qui leur confèrent une certaine autonomie. Donner accès aux financements, renforcer les capacités et informer ces femmes rurales par des actions de communications sur les nouvelles technologies agricoles en impliquant tous les acteurs (gouvernement, collectivités, hommes et femmes) peuvent conduire à un développement durable.

Mots-clés : *Communication, autonomisation, femme, rurale, Côte d'Ivoire*

Abstract

Several studies show the place of women in rural Africa, with useful information on gender-related inequalities in access to productive resources and control over the resources and empowerment opportunities available to them. In Côte d'Ivoire, women play a central role in subsistence agriculture. They are at the heart of the domestic economy and the well-being of rural communities and play an essential social role within them. Yet they have fewer rights, they have more limited access to rural information and services, and they are less mobile due to family responsibilities. Our objective through this study is to describe this gender phenomenon in Côte d'Ivoire by providing solutions by recommending reliable communication strategies. Our methodological approach is based on qualitative and quantitative analysis. The results of this study show that women living in rural areas in Côte d'Ivoire are more vulnerable than men to critical situations associated with a crisis or climate change and that they are disproportionately affected by poverty. Changes occur only when they play a growing role in income-generating activities that give them a certain autonomy. Providing access to funding, building capacity and informing these rural women through

communication actions on new agricultural technologies by involving all actors (government, communities, men and women) can lead to sustainable development.

Keywords: *Communication, empowerment, woman, rural, Ivory Coast*

Introduction

Le mot « Autonomisation » d'origine anglaise (« Empowerment»), est définie comme une stratégie de diffusion qui vise à donner aux femmes plus de pouvoir afin d'améliorer leur propre estime et leur indépendance financière. Thomas Veldkamp dans son article sur « l'autonomisation des femmes en Afrique », définit l'autonomisation de la femme comme un processus par lequel une femme acquiert par elle-même suffisamment de capacités pour prendre des décisions importantes aux niveaux politique, économique, social, familial. Aujourd'hui, l'autonomisation des femmes est une préoccupation des objectifs de développement du millénaire (OMD). Dans l'utilisation commune, le concept décrit les femmes faisant des choix indépendants, leur permettant d'émerger d'une position subalterne et de faire des réclamations sur leur part des avantages des interventions de développement comme leur droit, plutôt que d'être les destinataires passives de distribution d'assistance sociale (Pradhan 2003 : p53). Travailler pour l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes signifie permettre aux femmes d'exprimer leurs potentiels, comme productrices, directrices de ressources et prestataires de services, au bénéfice de leurs ménages et leurs communautés. Les femmes ne sont pas vues en tant que destinataires vulnérables d'aide mais en tant que puissants alliés dans le processus de changement sociaux et économiques. Des initiatives sont conçues avec des mesures spécifiques pour responsabiliser les femmes, en leur permettant de se rattraper et d'acquérir les moyens et la capacité de participer à la tradition du développement économique et social (FIDA 2003, p 60). L'autonomisation des femmes est importante pour des raisons de principe et de pragmatisme. C'est la bonne chose à faire parce que les femmes ont les mêmes droits que les hommes, mais c'est également une chose nécessaire à faire, parce qu'il fera du monde une meilleure place et nous aidera à atteindre le développement humain (Oxfam GB 2005 : 7).

Les Nations Unies définissent l'autonomie des femmes à partir des cinq principaux critères suivants :

- Le sens de la dignité ;
- Le droit de faire et de déterminer ses choix ;
- Le droit d'avoir accès aux ressources et aux opportunités ;
- Le droit d'avoir le contrôle sur sa propre vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer ;
- La capacité d'influencer le changement social afin de créer un ordre économique et social plus juste aux plans national et international.

En Afrique, les femmes subissent des pratiques discriminatoires qui les maintiennent dans une situation de vulnérabilité. Leur faible accès à la propriété foncière, dans un continent où la majorité de la population vit de l'agriculture, réduit leur accès au crédit et leurs capacités à entreprendre des activités économiques durables permettant de générer des revenus. Elles ne détiennent que 18% des concessions agricoles et ne sont pas mieux loties dans les administrations. Malgré la mise en place de structures en charge de la promotion et de la protection des droits de la femme, la Côte d'Ivoire est à la 136ème place de l'indice d'inégalité de genre selon le classement du PNUD (Pnud 2011) en matière d'indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH). Le pays a pourtant ratifié plusieurs conventions internationales et régionales proclamant l'égalité en dignité et en droit de tous les citoyens. S'il existe presque une égalité de droit entre les hommes et les femmes, il y'a encore des efforts à faire dans la mise en œuvre des politiques nationales d'intérêt à la question du genre et de l'autonomisation de la femme.

En Côte d'Ivoire, les femmes rurales jouent un rôle clé pour aider leurs foyers et communautés à atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à générer des revenus et à améliorer les moyens d'existence ruraux et le bien-être général. Elles contribuent aux travaux agricoles en tout genre, aux entreprises rurales et font fonctionner les économies locales et mondiales. En tant que telles, elles jouent un rôle actif concernant la réalisation des OMD. Et pourtant, les femmes et les filles rurales sont quotidiennement confrontées en Côte d'Ivoire et à travers le monde, à des contraintes structurelles persistantes qui les empêchent de jouir pleinement de leurs droits humains et sapent les efforts déployés pour améliorer leur vie et celle des personnes qui les entourent. Malgré le rôle majeur joué par les femmes dans l'agriculture et d'autres activités rurales, les obstacles plus élevés qui se dressent sur

leur parcours éducatif et leur formation limitent leur participation à un travail plus productif et rémunérateur, leur possibilité d'exercer des activités managériales et des rôles de leader ainsi que leur pleine participation au développement de leurs communautés. Les paysannes ont des contraintes de temps entravant les possibilités de développement d'activités productives et rémunératrices. Elles consacrent entre 15 et 22 % de leur temps aux travaux domestiques, 3 à 7 fois plus que les hommes, soit entre 8 et 10 heures de travail supplémentaire par semaine par rapport aux hommes (Base de données sur le genre de la Banque mondiale). Ces heures de travail harassantes représentent le temps consacré aux corvées d'eau et de bois de chauffage et à la préparation des repas. Les femmes et les filles sont chargées de la collecte de l'eau dans 80 % des cas. Elles interviennent de manière plus active dans le secteur de l'économie à titre d'agricultrices, d'employées et d'entrepreneures que partout ailleurs dans le monde. Elles constituent le rouage incontournable du bien-être de leurs familles et la pièce maîtresse de l'avenir de leurs enfants. Leur avis pèse très lourd dans la gouvernance de leurs communautés et de leurs nations. Cependant, elles sont encore confrontées à toute une série d'obstacles qui les empêchent de jouer pleinement leur rôle potentiel. Ces obstacles à la pleine participation des femmes sont fondamentalement injustes. Mais plus encore, ils constituent des freins à la réalisation du potentiel de développement de l'Afrique en général et en particulier de la Côte d'Ivoire. L'adoption de mesures visant à combler les disparités fondées sur le genre pourrait générer des retombées profondes et durables chez les femmes du milieu rural dont l'essentiel des activités est agricole. Face à ce problème, nous tenterons de trouver :

- Quelle est la responsabilité de l'Etat face aux conditions de vie des femmes rurales ivoiriennes ?
- Quelles sont les solutions pour renforcer les capacités de ces femmes rurales ivoiriennes
- Quelles sont les stratégies de communication et les moyens de communication qui peuvent aider ces femmes rurales ivoiriennes à atteindre une meilleure autonomisation économique et sociale ?

Notre objectif à travers cette étude est de décrire ce phénomène de genre en milieu rural en Côte d'Ivoire et faire des propositions de stratégies de communication adaptées pour remédier à ce problème.

1- Matériels et méthodes

La Côte d'Ivoire dispose de plusieurs végétations et climats en fonction des régions où l'on se trouve. La forêt au sud, la savane au nord. Elle est la zone de transition entre le climat équatorial humide et le climat tropical sec, ce qui permet au pays d'être divisé en deux zones principales : le sud et le nord. La différence entre ces deux parties se situe au niveau du taux d'hygrométrie qui peut parfois avoisiner 100% dans le sud et descendre à 20% dans le nord par temps d'harmattan (vent frais et sec en provenance du Sahara). Dans le sud, en dessous de Yamoussoukro, le climat est équatorial donc très humide. Avec des températures allant de 29° à 32° Celsius. Aussi distingue quatre saisons. La grande saison des pluies : d'Avril à la mi-juillet, avec de fréquentes précipitations et de nombreux orages, la petite saison sèche : de la mi-juillet à Septembre, où le ciel reste couvert, la petite saison des pluies : qui part de Septembre à Novembre, avec quelques petites précipitations et, la grande saison sèche: de Décembre à mars, marquée par les alizés du nord (harmattan). Le nord, lui présente un climat tropical sec, avec des températures qui varient entre 28° et 37°Celsius. Ici l'on ne distingue que deux saisons principales : la grande saison des pluies allant de Juin à Septembre, due aux alizés humides et la grande saison sèche, qui part d'Octobre à Mai. Les cultures de rentes sont généralement l'affaire des hommes en Côte d'Ivoire et les cultures vivrières sont en particulier réservées aux femmes.

Notre cible concerne 200 femmes de la région rurale du Nord, de l'est, de l'ouest et du Sud de la Côte d'Ivoire. Nous sommes entretenus avec les femmes agricoles et commerçantes rurales des cultures vivrières des villages environnants des grandes villes de la Côte d'Ivoire telles que Yamoussoukro, Daloa, Korhogo et Man qui viennent écouler leur marchandise soit dans ces grandes villes soit sur la capitale économique Abidjan. Nous avons fait de la recherche documentaire pour trouver les solutions apportées par l'Etat de Côte d'Ivoire pour aider ces femmes dans leurs activités économiques agricoles et notre enquête s'est faite à travers des entretiens et des questionnaires auprès de notre cible pendant deux mois (début juin 2020 à fin août 2020). Nous avons été sur le terrain dans la ville de Yamoussoukro et Bouaké et pour les autres villes de

l'intérieur citées, nous avons compte tenu de la distance, interrogée celles qui venaient de ces villages pour écouler leurs produits agricoles au marché Gouro d'Adjamé. Notre démarche a été tant quantitative que qualitative et pour le traitement des données, nous avons fait des statistiques grâce au logiciel Excel pour rendre les résultats de notre travail.

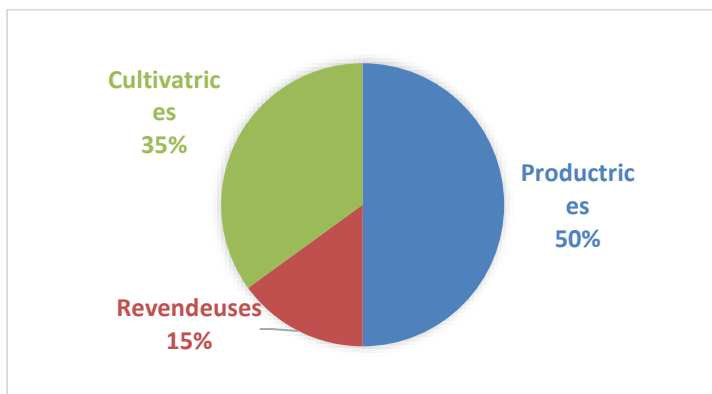
2- Résultats

Pour mieux comprendre ce phénomène de genre en Côte d'Ivoire, en plus d'autres facteurs comme l'âge de ces femmes et leurs secteurs d'activités, nous nous sommes intéressés aux trois dimensions distinctes de l'indice de l'égalité du genre qui sont : l'égalité dans les opportunités économiques, l'égalité dans le développement humain et l'égalité dans les lois et institutions. Chaque dimension se fonde sur une série d'indicateurs présentés dans la figure ci-dessous. Ils apportent ensemble des réponses à six questions : Au niveau de l'âge de ces femmes, notre étude à montrer que celles qui ont entre 18 et 25 ans sont moins autonomes que celle qui ont entre 30 et 55 ans car généralement ces femmes du milieu rural sont mariées de façon précoce et les tâches ménagères pèsent plus sur les jeunes épouses, tandis que les premières épouses se sentant déchargées de certaines tâches domestiques se consacrent à des activités commerciales ou agricoles leur donnant ainsi une petite autonomie financière.

- Au niveau des activités commerciales et agricoles, 100 les femmes interrogées cultivent elles même et commercialisent leurs produits agricoles sur le marché local dans leur village, 30 vont dans les villages prendre ces produits au prix bord champs pour venir les commercialiser dans les grandes villes et 70 sont essentiellement des cultivatrices qui sont payées pour faire les plantations.

Figure 1

Productrices	100
Revendeuses	30
Cultivatrices	70

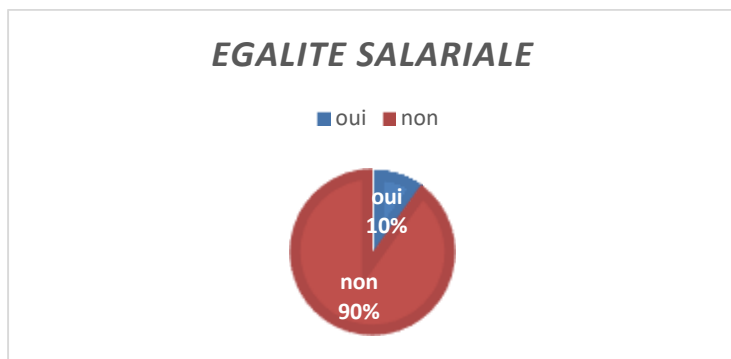


Source : notre enquête 2020

- Au niveau de l'égalité dans les opportunités économiques, quand nous avons demandé aux femmes si elles avaient les mêmes chances salariales que les hommes dans leurs différentes zones et le revenu estimé des travaux champêtres, seulement 20 ont répondu oui pour 180 non. Selon elle, les hommes sont ceux qui sont mieux rémunérés.

Figure 2

oui	20
non	180

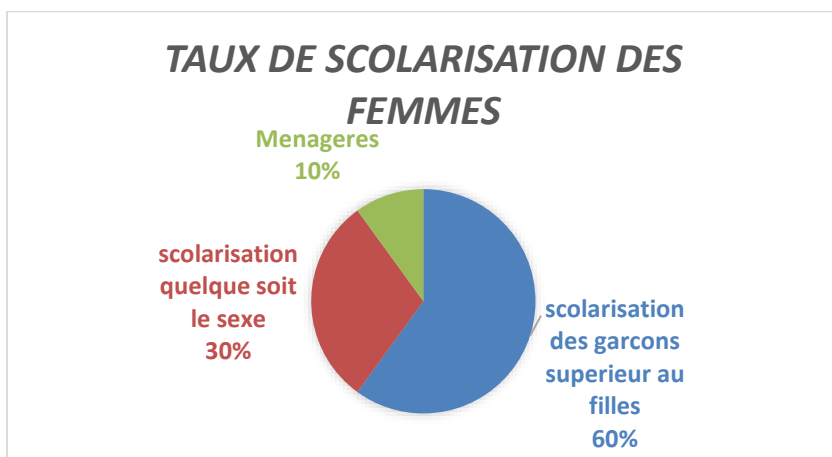


Source : notre enquête 2020

Au niveau de l'égalité en matière de développement humain, concernant la scolarisation des petites filles et des garçons, 120 des femmes ont répondu que les garçons étaient plus scolarisés que les filles et 60 ont répondu qu'elles scolarisaient leurs enfants quel que soit le sexe dès l'école primaire et 20 ont répondu qu'elles préféraient garder leurs petites filles pour les aider dans les tâches ménagères et champêtres.

Figure 3

Plus de garçons que fille à l'école	120
Scolarisation quel que soit le sexe	60
Filles non scolarisées pour tâches ménagères	20

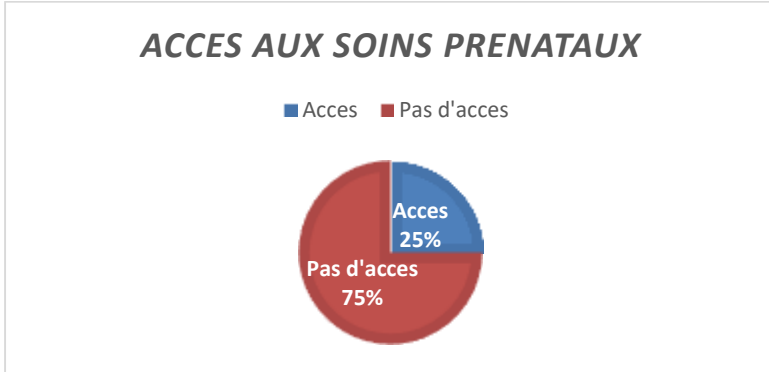


Source : notre enquête 2020

Concernant leur accès au service de santé reproductive, 150 femmes ont répondu ne pas avoir accès aux soins prénataux car n'ayant pas de centre hospitalier dans leur village, elles vont seulement pour accoucher au centre de santé le plus proche dans le village voisin ou la ville voisine. 50 des femmes par contre disent avoir accès au centre de santé du village pour leurs différents soins.

Figure 4

Accès	50
Pas d'accès	150



Source : notre enquête 2020

Au niveau de l'égalité sur le plan du droit et des institutions, à la question de savoir si elles étaient représentées dans les services communautaires au même titre que les hommes de façon équitables pour défendre leur droit et lors des rassemblements, les 200 femmes interrogées répondent non.

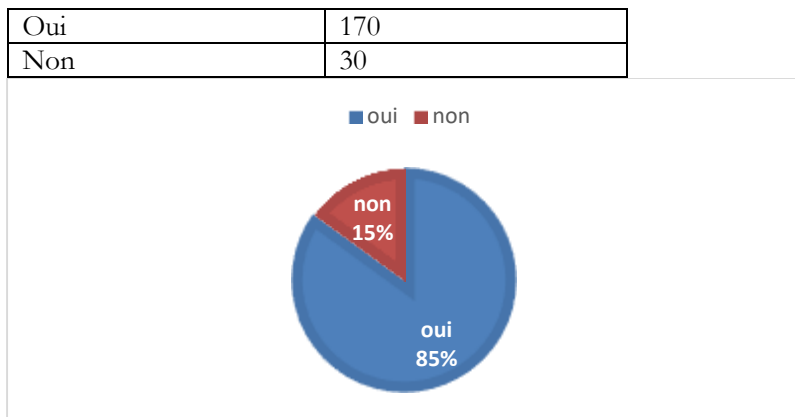
Figure 5



Source : notre enquête 2020

A la question de savoir si elles disposent des mêmes droits que les hommes en matière de ressources foncières et les mêmes droits à l'héritage, 170 femmes répondent non pour 30 oui car dans certaines zones les femmes n'héritent pas des terres et de certains biens au profit des hommes de la famille.

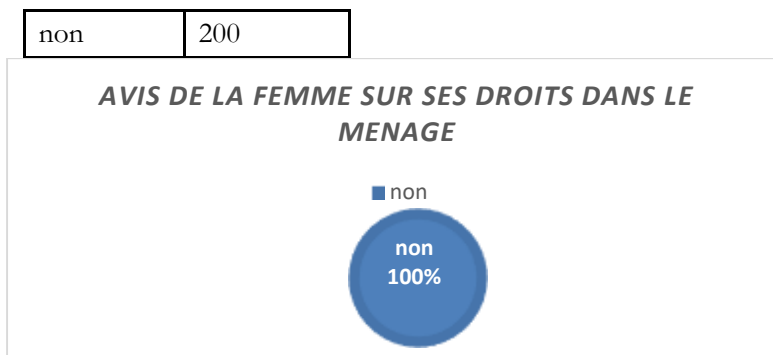
Figure 6



Source : notre enquête 2020

A la question de savoir si les femmes et les hommes ont les mêmes droits dans le ménage, les 200 femmes répondent non

Figure 7



Source : notre enquête 2020

3- analyses des résultats et discussion

La terre constitue le principal atout pour l'agriculture. Dans toutes les sociétés, elle est également une source importante de richesse et une référence en matière de statut social. En Afrique subsaharienne, et particulièrement en Côte d'Ivoire, les régimes traditionnels de propriété foncière excluent largement les femmes de la propriété ou du contrôle des ressources foncières. Les femmes ne représentent que 15% des détenteurs de terre (c'est-à-dire ceux qui exercent le contrôle de la gestion d'une exploitation agricole, à titre de propriétaires, de locataires ou en vertu du droit coutumier). Leurs exploitations sont en général de moins bonne qualité et plus petites que celles détenues par les hommes. Dans de nombreux systèmes juridiques coutumiers, les droits des femmes d'hériter des terres sont limités et elles sont vulnérables à la dépossession consécutive au divorce ou au veuvage. Ainsi de nombreuses exploitantes agricoles sont confrontées à la précarité du régime foncier. Elles sont moins portées à investir dans leurs terres ou à adopter des pratiques agricoles plus efficaces si elles n'ont aucune certitude de récolter, à long terme, les fruits de leur labeur. La précarité des droits fonciers réduit également la capacité des femmes à donner le terrain en garantie pour obtenir des prêts. Les femmes dans l'agriculture et les petites entreprises doivent avoir accès aux services financiers, comme l'épargne, le crédit et l'assurance, pour développer leurs entreprises. Il leur faut, en particulier, avoir accès au crédit pour disposer d'un fonds de roulement, aplanir les difficultés découlant des écarts de revenu et financer les investissements dans l'acquisition de nouveaux équipements ou de nouvelles technologies. Il existe également de nombreuses preuves établissant que le fait d'accorder aux femmes l'accès direct aux services financiers peut conduire à l'augmentation du volume des investissements consacrés à la nutrition et à l'éducation, et au renforcement du capital humain, tout en permettant aux ménages de mieux résister aux chocs et aux incertitudes. La sous-représentation des femmes est donc aggravée par l'incapacité de celles qui ont un emploi de grimper l'échelle sociale ou même de trouver le temps d'accroître leur revenu à cause de leur combat perpétuel et quasi solitaire pour plus de ressources, de droits, d'éducation, de représentation et de respect. Tout élan vers l'autonomisation de la femme doit s'appuyer sur l'éducation. L'éducation est un vecteur de progrès. Et c'est pour cela que le plus cruel manque dont souffrent les femmes africaines et ivoiriennes est le manque d'éducation. Si, à travers le monde, on observe

que le taux de scolarisation des filles tend vers celui des garçons, certaines régions sont plus en retard que d'autres. Même si l'Afrique semble suivre la tendance, elle part avec un cran de retard, et elle évolue moins vite que les autres régions du monde. Selon l'ONU, en Afrique du Nord, 66 % des enfants non scolarisés sont des filles. Ce retard au niveau de l'éducation est un fléau pour l'Afrique, et les femmes en souffrent plus particulièrement. Pourtant, assurer l'éducation primaire pour tous est un autre objectif du millénaire pour le développement. De plus, le manque d'infrastructure est aussi un problème. Par ailleurs, renforcer le système d'alphabétisation pour l'éducation de la femme rurale est primordial pour une meilleure autonomisation des femmes ivoiriennes. Ceci pourra se faire avec une éducation qualifiée pour toutes, afin de donner à chacune les outils nécessaires à leur émancipation.

4-quelle communication pour une meilleure autonomisation des femmes rurales ivoiriennes ?

Le premier volet de cette démarche se penchera sur l'autonomisation économique sociopolitique des femmes. Des campagnes de communication et de sensibilisation pourront s'effectuer par les activités suivantes :

- – Organiser une campagne de sensibilisation sur le leadership féminin par les femmes des villages
- Créer et animer par des campagnes de communication des groupes de discussion sur les rôles et rapports hommes/femmes dans les villages et organiser des rencontres d'échange entre les groupes d'hommes et les groupes de femmes ;
- Former des femmes relais communautaires sur le leadership féminin, l'entreprenariat féminin, les droits et devoirs civiques, l'engagement citoyen, etc. ;
- Développer/renforcer des outils pédagogiques sur les différentes thématiques de formation sur l'autonomisation de la femme rurale Ivoirienne.
- Réaliser des séances de plaidoyer auprès des mairies, chefs de village et autres autorités sur la place des femmes dans la vie publique

- Faire de la sensibilisation par des campagnes de communication dans les maternités, les marchés et les espaces publics sur le bien-fondé de l'autonomisation de la femme dans un foyer.

Le deuxième volet concerne l'accès, l'utilisation et la pratique des nouvelles technologies de la communication par les femmes du milieu rural.

En effet, le manque d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) est un autre élément clé de la marginalisation de la femme. Même si les modèles varient considérablement selon les pays et les communautés, les femmes africaines et ivoiriennes en particulier ont moins accès que les hommes à la radio, aux journaux, au téléphone mobile et à l'Internet. Selon les résultats d'une étude de 2010, les femmes africaines ont 23%, moins de chances que les hommes de posséder un appareil de téléphonie mobile.⁹ Et même lorsqu'une communauté ou un ménage est en possession de ces sources d'information, ce sont bien souvent les hommes qui en réglementent l'accès. C'est la raison pour laquelle les femmes africaines et ivoiriennes accusent souvent un déficit en matière d'information, en particulier dans les communautés démunies et rurales. Elles manquent d'accès à l'information et aux conseils sur les services publics, les conditions du marché et sur les conditions météorologiques. Elles sont souvent exclues des campagnes publiques d'information et d'éducation organisées par les gouvernements et les organismes communautaires. Leur accès aux services financiers offerts par le canal de la téléphonie mobile est également problématique. Les enquêtes indiquent que la possession d'un appareil de téléphonie mobile rassure les femmes et leur permet de trouver des activités génératrices de revenus. Pour être plus productives, les Africaines doivent être mieux connectées.

Le dernier volet concerne l'Etat. L'Etat Ivoirien par le biais des collectivités doit prendre ses responsabilités en :

- Développant et en renforçant des outils pour la formation entrepreneuriale et l'alphabétisation des femmes rurales
- Dispensant des ateliers d'alphabétisation axée sur l'entrepreneuriat ;

- Dispensant des formations en gestion entrepreneuriale et gestion financière ;
- Offrant des ateliers d'accompagnement en démarrage d'entreprise et de coopératives
- Accompagnant des femmes dans l'élaboration de leur plan d'affaires ;
- Négociant l'accès au microcrédit pour les femmes ;
- Équipant des femmes pour la réalisation de leurs AGR
- Réalisant des visites d'appui et de suivi des AGR et entreprises de femmes.

Conclusion

Les femmes africaines et particulièrement ivoiriennes constituent une partie incontournable du développement du continent Africain et de la Côte d'Ivoire. Nous soulignons, dans la présente analyse, le rôle important joué par les femmes rurales ivoiriennes dans le processus de développement. Mais nous sommes également conscients des multiples obstacles qui se dressent sur leur chemin et les empêchent d'optimiser leur contribution. Le coût de ces contraintes est payé non seulement par les femmes elles-mêmes, mais également par l'ensemble de la société. Ces femmes qui assument déjà des responsabilités de premier plan dans toute l'Afrique et ici en Côte d'Ivoire au sein de leurs familles, dans leurs communautés ainsi que dans la société civile jouent un rôle très important auprès des hommes. Cependant, de nombreuses ivoiriennes du milieu rural vivent encore selon des systèmes de valeurs traditionnels et sont soumises à une législation obsolète qui les considère comme des citoyens de catégorie inférieure et empêche leur voix de se faire entendre vraiment dans les instances dirigeantes de la société. Nous sommes convaincus que le statut de la femme a des racines culturelles profondes qui sont par nature lentes à changer. Or, nous sommes également convaincus qu'en promouvant, chez les femmes rurales, l'éducation scolaire, la citoyenneté, le droit à la parole et l'accès aux responsabilités, on peut créer des sociétés africaines plus dynamiques, et des institutions plus résistantes et plus réactives.

Bibliographie

- Fao** (2005), *Evaluation de la sécurité alimentaire mondiale* repéré sur <http://www.fao.org/docrep/meeting/009/J4968e/j4968e00.htm>
- Fida** (2003) *Rapport annuel : Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté* repérée sur https://www.ifad.org/documents/38714170/39309792/Annual+report+2003_f3.pdf/88770781-4444-438e-997b-2de7a7bc7dd8
- Guidère Mathieu** (2014), *Méthodologie de recherche*, Edition-Ellipses
- Querrien Anne** (2015), *La libération des femmes, une plus-value mondiale*, Paris, éditions L'HARMATTAN, 273 P
- Oit**, *12ieme Réunion régionale africaine*, repéré sur http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/--relconf/documents/meeting_document/wcms_164295.pdf
- Oms**, *informations sur la mortalité maternelle*, repéré sur <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs348/fr/>
- Oms**, (2011) *chiffres du rapport* : repéré sur http://www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/report2011_goal3.pdf
- Onu**, *Les Objectifs du millénaire sur le développement (OMD)* repéré sur <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/index.shtml>
- Onusida, Unicef, Oms** (2011), *Rapport Mondial*, pp. 96, 98, 102.
- Onusida, Oms** (2006), *Elargissement de l'accès au traitement antirétroviral dans le monde : rapport sur l'initiative 3 millions d'ici 2005 et au-delà*. Genève, pp. 23, 33 repéré sur http://www.who.int/hiv/fullreport_en_highres.pdf
- Onusida, Fnuap, Unifem**, (2004), *Women and HIV/AIDS: Confronting the Crisis*. repéré sur http://www.unfpa.org/hiv/women/docs/women_aids.pdf
- Pnud** (2011) *Rapport sur le développement humain*, p.75
- World Bank** (2013) *Être femme en Côte d'Ivoire : quelles stratégies d'autonomisation ? - Rapport des consultations de la Banque mondiale sur le genre : Empowerment Challenges*. World Bank, Abidjan. © World Bank.
- Yeo Lancina** (2005). *Le Guide méthodologique du jeune chercheur*, Abidjan : Editions EDUCI